



TRIEUX

INFO

Rédaction et Imprimerie : Mairie de Trieux | Dépôt légal N° 219 | **JUN 2021**



FÊTE FORAINE

LA FÊTE FORAINE ENFIN DE RETOUR !
PLACE DE L'ABBÉ GRÉGOIRE SAMEDI 19 JUIN

AU COURS DE LA CRISE SANITAIRE TRIEUX INFO
SERA ÉDITÉ EN FONCTION DES ACTUALITÉS

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi

8h/12h temporairement

Permanence téléphonique les après-midis

Pour garder la distanciation, deux personnes dans le hall.

Sonnez pour rentrer.

Masque obligatoire et gel désinfectant à gauche à l'entrée.

03 82 46 56 00 accueil.trieux@orange.fr

SITE INTERNET : trieux.net

CITYALL : L'application qui vous tient au courant des dernières actualités de votre ville.

CCAS : Vous avez besoin d'aide à un moment difficile de votre vie ! Le CCAS peut vous apporter de l'information, de l'aide et de l'orientation dans vos démarches. Pour toute demande et question prendre rendez-vous avec Michèle VALLAD en mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE : ATTENTION ! Si vous êtes nés en **Avril, Mai et Juin 2005** cela vous concerne. Les filles et les garçons français de 16 ans doivent se présenter en mairie, entre leur 16^{ème} anniversaire et la fin du mois suivant pour se faire recenser, munis du livret de famille de leurs parents ainsi que de leur carte d'identité. (Pas avant la date anniversaire des 16 ans) ou par internet www.service-public.fr

RENTRÉE 2021 : Inscription à l'école JULES VALLÈS

Les parents qui désirent inscrire leur(s) enfants (nés en 2018) à l'école de TRIEUX pour la prochaine rentrée de septembre 2021 peuvent se présenter en Mairie, munis du livret de famille, d'un justificatif de domicile et du carnet de santé.

Ils obtiendront **un dossier d'inscription qui sera à déposer en Mairie.**

Par la suite, le directeur Arnaud BORDI contactera les familles pour finaliser l'inscription.

TRI ANIM

PÉRISCOLAIRE :

Accueil des enfants : Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

7h-8h30 / 12h-13h45 et 16h15-18h30 Mercredi : 7h30-18h30

Accueil administratif : 8h-12h et 13h45-17h. Mercredi de 8h-12h

Les mercredis anniversaires sont maintenus de 13h45 à 15h45 uniquement pour les enfants d'une même classe. (Plus de renseignements au périscolaire 06 73 31 65 11).

Reprise des activités périscolaires du soir.

Le Centre de Loisirs d'été sera ouvert jusqu'au 15 août 2021, le programme sera disponible début juin.

Nouveauté : programme d'activités pour les adolescents : chantier jeunes et loisirs.

L'INTERCOMMUNALITÉ

Site internet de la communauté de communes
www.coeurdupayshaut.fr

PISCINE INTERCOMMUNALE DE LANDRES

Fermée jusqu'à nouvel ordre

☎ 03 82 20 51 29 - site : <http://coeurdupayshaut.fr/piscine>

SIRTOM

☎ 03 82 20 22 00 Page FB : SIRTOM

Site internet : www.sirtom.fr ✉ communication@sirtom.fr

Collecte des objets encombrants : 03 55 05 00 37

Les administrés peuvent se rendre à la déchèterie avec leur véhicule personnel. Les camionnettes personnelles ou de location sont acceptées sans aucune démarche préalable à condition d'avoir la carte d'accès de la déchèterie. En revanche, les camionnettes d'entreprise ainsi que les plateaux sont systématiquement refusés. Les camionnettes ou pick-up chargés venant avec les remorques chargées seront refusés. Seulement le véhicule ou la remorque pourront être vidés.

Notre déchèterie de Trieux a repris ses horaires d'ouverture habituels, c'est-à-dire du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Le port du masque reste obligatoire afin d'accéder sur le site. La déchèterie est en mesure de reprendre l'huile de vidange et maintenant également les capsules de café Nespresso (sans passer votre carte magnétique à l'entrée).

TRI SÉLECTIF : Les mardis 1^{er}, 15 et 29 juin.

Rappel : les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif. L'ensemble des ordures ou tri doit être sorti la veille et les conteneurs poubelles rentrés dès que possible.

DÉCHETS VERTS : Les vendredis 11 et 25 juin.

Collecte uniquement dans des poubelles rigides avec couvercle ouvert.

ÉCHOS DE LA CITÉ

OUVERTURE DE LA CHASSE AU SANGLIER, RENARD ET TIR D'ÉTÉ DU CHEVREUIL

La chasse du sanglier, du chevreuil d'été (uniquement le brocard) et du renard débutera le mardi 1^{er} juin 2021 uniquement à l'affût et à l'approche dans la forêt communale et sur l'ensemble de la plaine de Trieux.

DANS LA FORET COMMUNALE DE TRIEUX

Ouverture tous les jours.

L'affût et l'approche sont une chasse individuelle, le chasseur est posté sur un mirador ou une chaise d'affût à une hauteur de 3m environ.

10 miradors et 1 chaise d'affût sont installés dans la forêt communale de Trieux.

Ces miradors et chaises sont installés en pleine forêt à l'écart des grands chemins et à proximité des grosses coulées de passage du gibier.

Les tirs effectués sont des tirs courts et fichants (maximum 60m). L'affût et l'approche se pratiquent tôt le matin (1h avant le lever du jour) et tard le soir (1 h après le coucher du soleil).

DANS LA PLAINE DE TRIEUX

Ouverture tous les jours.

Comme pour le bois l'affût et l'approche en plaine sont une chasse

individuelle, le chasseur est posté sur un mirador ou une chaise d'affût à une hauteur de 3m environ.

En plaine 4 miradors d'affûts sont installés. Ces postes d'affûts sont disposés afin de surveiller les passages empruntés par les sangliers pour aller dans les champs de maïs, colza, blé dans lesquels ils créés des dégâts importants.

Les tirs effectués sont des tirs courts et fichants maximum 80 m et généralement à la lunette.

L'affût et l'approche se pratiquent tôt le matin (1h avant lever du jour) et tard le soir (1h après le coucher du soleil)

Attention la chasse à l'affût et à l'approche a lieu également dans les bois et plaines des communes environnantes mais pas forcément dans les mêmes conditions

Le président de L'A.C.C.A, Guy ROYNETTE

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

La commune de Trieux en partenariat avec l'école Jules-Vallès ont procédé aux élections des représentants du Conseil Municipal des Jeunes.

À la suite d'un très bon travail d'éducation civique de l'équipe enseignante, les élèves des Classes de CE2, CM1, CM2 (143 élèves au total) ont élu ce mardi 11 mai, leurs 12 représentants pour les deux années à venir.

C'est la deuxième fois que nous procédons aux élections du conseil municipal des jeunes.

Les élèves sont toujours très concernés, pour preuve 35 candidatures ont été déposées en mairie.

Un vrai bureau de vote avec isolements et urne a été installé dans la cour de l'école. Celui-ci était tenu par des parents d'élèves.

Les classes se sont rendues au bureau de vote par petits groupes. Chaque élève a pu voter pour une fille et un garçon afin de respecter la parité. Les enfants se sont présentés munis de leur carte d'électeur nominative et de leurs stylos pour désigner les 4 représentants de chaque niveau.

« Avec une jeunesse aussi concernée par l'environnement, l'écologie, les loisirs... Pleins de beaux projets et d'actions sont à venir pour la commune de Trieux. »

Résultats des élections :

CE2 : Camille MASSOUBRE, Lola THIERY, Liam THOMAS, Paul ROUSSELOT.

CM1 : Capucine VAN MEEL, Juliette PUDANO, Maxence SCHWEITZER, Raphaël CLAVEL.

CM2 : Chiara TIBERI SANCHEZ, Zoé BELARDI-LECLERC, Mauro GIOIA, Nahel MANCINI.

Félicitations à nos 12 nouveaux conseillers.

ENCOMBRANTS SUR LA VOIE PUBLIQUE

La déchetterie est à votre disposition. Dans les cas extrêmes, contacter le SIRTOM au 03 55 05 00 37 et celui-ci viendra retirer vos objets encombrants. Ces objets ne doivent être sortis que la veille de la date ramassage donnée par le SIRTOM, pour des raisons de sécurité et de salubrité. Tout contrevenant s'expose à une amende.

BRICOLAGE – JARDINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h à 20h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

DIVAGATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Arrêté préfectoral du 05/08/1981 et du 15/01/1987 arrêté du maire du 30/01/2019, articles 6,7,8,9

Il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique. Il est interdit d'abandonner des animaux sur la voie publique ainsi que dans les parcs ou jardins. Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine qu'autant qu'ils sont tenus en laisse.

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

TAILLAGE DES HAIES ET ARBRES

Les haies doivent être taillées par les propriétaires à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable à savoir l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. À défaut, ces opérations peuvent être effectuées d'office par la Collectivité aux frais du propriétaire, après mise en demeure restée sans effet. La collectivité est prête à intervenir pour toutes personnes qui ne peuvent pas le faire pour raison d'âge, de santé ou d'isolement.

En cas de non-respect des dispositions du présent arrêté, la responsabilité du propriétaire ou du locataire, pourra être engagée. Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

LES TRAVAUX DANS LA COMMUNE

- **Rue Émile BINDA et rue Raymond CLAUSE** : Les travaux de réfection de la voirie commencent fin mai, début juin. Merci de bien vouloir respecter la signalisation mise en place et d'être prudent sur la zone de travaux. Ces travaux vont améliorer la voirie et le quotidien des riverains. Merci de votre compréhension pour la gêne occasionnée. Un flyer a été déposé dans les boîtes aux lettres des habitants concernés. En cas de question, vous pouvez contacter la mairie.

- **Rue du Gros Chêne** : Les noues mises en place afin de favoriser l'infiltration des eaux de pluies et protéger les habitations ont été détériorées à plusieurs reprises. La commune invite à plus de prudence pour les préserver et ne pas tenter de stationner à cheval sur leur emplacement, au risque de les détériorer. Merci de votre implication.

INTERDICTION DE BRÛLER DANS SON JARDIN

Brûler des *déchets verts*, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment) . Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve.

Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

En cas de non-respect de l'interdiction

Il est possible d'alerter les services d'hygiène de la mairie en cas de non-respect de l'interdiction de brûler les *déchets verts* chez soi.

La personne qui brûle des *déchets verts* à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager votre responsabilité pour nuisances olfactives.

URBANISME

Avant de commencer vos travaux, contactez le service urbanisme de la communauté de communes de Cœur du Pays-Haut par mail à urbanisme@coeurdupayshaut.fr ou au 03 82 21 59 00, qui instruit les dossiers et saura vous guider sur les démarches à suivre. Les informations et règlements sont en ligne sur le site de l'intercommunalité coeurdupayshaut.fr. Les demandes doivent être déposées en Mairie (renseignements au 03 82 46 56 00). Selon l'importance de vos travaux il faut un permis de construire ou une déclaration préalable en Mairie, laquelle est déterminée par la surface de plancher ou l'emprise au sol. Jusqu'à 20m², il vous suffit de faire une déclaration de travaux, au-delà de 20m² vous devez déposer une demande de permis de construire. À NOTER : Un prestataire qui vous propose une isolation sans demande de travaux préalable et avec versement d'acompte est fréquent. **Sachez que l'autorisation de travaux peut vous être refusée.** (Art R423-22 0 R423-49 et art R431-7 du code de l'urbanisme)

DÉCOUVERTE D'UN ESSAIM D'ABEILLE

OU D'UN NID : QUE FAIRE ?

En ce début de printemps, vous pouvez être amené à découvrir un essaim ou un nid sur un volet de votre logement, dans le jardin de votre propriété ou lors d'une promenade. Les abeilles sont précieuses à l'environnement. Ne projetez aucun produit toxique sur l'essaim, et faite appel à un apiculteur de la ville qui se chargera de recueillir les abeilles.

Nos intervenants : Claude TOMC 06 24 78 41 88, Yannick TOMC 06 22 93 12 67.

VILLE PROPRE - REMERCIEMENTS

La municipalité remercie tous les participants ainsi que le Club de

Marche de Tucquegnieux pour leur implication. La bonne humeur et la bonne volonté étaient au rendez-vous.

AVIS AUX COMMERCANTS

L'intercommunalité propose à la population de découvrir les entreprises du territoire, notamment celles qui proposent la vente à emporter, ainsi qu'aux entreprises la possibilité de se faire connaître : renseignements sur le site de la communauté de communes coeurdepayshaut.fr.

AVIS AUX ASSOCIATIONS

Le site internet de notre communauté de communes propose un annuaire des associations aux internautes. Vous pouvez vous faire connaître auprès de l'intercommunalité pour vous inscrire. Contactez le 03 82 21 59 00 ou faites votre demande par courriel au secretariat@coeurdupayshaut.fr.

ACTUALITÉS SANITAIRES

CENTRE DE VACCINATION

Le centre de vaccination est situé à AUDUN-LE-ROMAN à la salle ARAGON, au 67, route de Briey.

Inscriptions sur doctolib.fr. En cas de difficulté de prise de rendez-vous, contactez la Mairie.

MES CONSEILS COVID

Le ministère des Solidarités et de la Santé a conçu le site www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr dans le cadre de sa stratégie "Tester, Alerter, Protéger" de lutte contre l'épidémie de Covid-19. Ce site s'adresse à tout un chacun. Il offre des informations fiables, claires et à jour pour savoir comment agir au quotidien en fonction de l'évolution de l'épidémie et des règles sanitaires. Suivez le lien www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr

VEILLONS SUR NOS SENIORS

Les personnes âgées isolées peuvent se signaler en mairie. Beaucoup ne le font pas et malgré tout elles rencontrent bien souvent des difficultés et auraient besoin d'un coup de pouce. Un dispositif a été mis en place par la Croix Rouge. : Il s'agit d'un

service d'écoute et de livraison solidaire où il suffit d'appeler un numéro unique : 09 70 28 30 00.

Le sénior isolé peut se faire connaître et demander de l'aide pour faire ses courses, aller chercher ses médicaments ou bien encore pour une écoute chaleureuse, bienveillante et réconfortante.

PERSONNES EN DIFFICULTÉS

Dans la continuité de services de livraison pour les personnes en difficulté, l'aide à la livraison aux médicaments est maintenue jusqu'à une date indéterminée. Pour plus de renseignements, veuillez contacter la mairie.

PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE

Les personnes handicapées et âgées qui souhaitent se faire inscrire sur le registre d'alerte et d'urgence doivent contacter la mairie et donner leurs coordonnées. Le CCAS maintient un lien en visitant les personnes inscrites sur ce registre et propose quelques services à disposition dans la limite des possibilités. Maintenir ce lien est essentiel pour le confort de ces personnes.

Le CCAS remercie tous les triotins et toutes les triotines qui ont pris le soin de veiller sur leurs voisins. Si vous constatez une difficulté ou une situation anormale, veuillez contacter immédiatement la mairie au 08.82.46.56.00. Pensez à être prudent et n'ouvrez votre porte qu'aux référents et voisins que vous connaissez.

LE SAVIEZ-VOUS !

ELECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Les élections se dérouleront les 20 et 27 juin 2021. La mairie vous tiendra informé sur l'application gratuite Cityall, le site de la commune, et Facebook.

PROCURATION POUR LES ÉLECTIONS DE JUIN

Depuis le 6 avril 2021, la nouvelle télé-procédure Maprocuration est ouverte aux électeurs pour établir une procuration électorale. Complémentaire de la procédure « papier » existante, la nouvelle procédure Maprocuration est largement dématérialisée.

1er temps

L'électeur mandant saisit en ligne sa demande de procuration sur www.maprocuration.gouv.fr après s'être authentifié via FranceConnect. La validation de votre demande de procuration en ligne déclenche l'envoi à votre attention d'un courriel avec une référence de dossier (référence à 6 caractères).

2ème temps

Vous pouvez alors vous rendre dans n'importe quel commissariat ou brigade et fournir votre référence de dossier. Votre demande est transmise par le policier ou le gendarme qui déclenche l'envoi de votre demande dématérialisée de la procuration à votre mairie. Vous en êtes informé par courriel.

3ème temps

La mairie procède aux contrôles habituels (inscription du mandant et du mandataire dans sa commune, respect du plafond de procurations détenues par le mandataire) avant de valider ou d'invalider votre procuration. Vous recevez un message sur la suite donnée par la mairie à votre demande.

AIDE : TRANSPORT SCOLAIRE TRIEUX-FONTOY

Présentez votre demande d'allocation à l'aide financière "Écart rural" au Service des Transport de Nancy de la Région Grand Est, Maison de la Région de Nancy, 4 rue Piroux CS 80861, 54011 NANCY Cedex (Courrier de demande accompagné d'un RIB).

CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE 2020-2021

Voici les modalités d'inscription pour la rentrée 2021/2022 au transport scolaire sur le réseau le Fil pour les élèves domiciliés et scolarisés sur le territoire du bassin de Briey. Les inscriptions seront ouvertes en ligne **du mardi 01 juin au 09 juillet 2021**. Passée cette date, toute inscription devra être faite à la Boutique le fil, et ne sera pas prioritaire.

- Cette démarche est **obligatoire pour tous les élèves** (*y compris*

pour les élèves déjà inscrits les années précédentes). Il n'y a pas de renouvellement automatique, sans cette inscription, l'élève ne pourra pas bénéficier du transport scolaire.

- Les inscriptions sont à effectuer du **01 juin au 09 juillet 2021**, même en cas d'attente d'orientation ou de décision.

- Si l'élève est en garde alternée et a besoin de 2 transports : chaque parent doit effectuer une inscription en ligne.

- Cette démarche ne vaut pas accord du droit au transport scolaire gratuit, le dossier fera l'objet d'une instruction en fonction des critères inscrits dans le règlement des transports scolaires du réseau Le Fil.

- Depuis septembre 2018, les transports méridiens des enfants de maternelle et élémentaire sont organisés et gérés par les communes. Les enfants empruntant uniquement les transports sur la plage méridienne, ne doivent donc pas faire de demande auprès de nos services.

COMMENT S'INSCRIRE EN LIGNE ?

Faire l'inscription en ligne sur le site internet www.reseaufil.fr sur la page "circuits scolaires".

Se connecter et/ou créer son espace personnel.

Si vous possédez déjà un compte "famille" il est important de ne pas créer de "NOUVEAU compte", auquel cas les demandes ne pourront être traitées.

Si l'élève est en garde alternée et a besoin de 2 transports : chaque parent doit effectuer une inscription en ligne.

LA CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE

La carte scolaire « verte » est à conserver chaque année et durant toute la scolarité de l'élève. Après accord de la demande, les droits sont réactivés sur celle-ci. Pour les nouveaux arrivants, la carte sera transmise au domicile de l'élève. En cas de difficulté lors de l'inscription, la famille peut contacter la Boutique le Fil au 0800 710 054 (service et appel gratuit), Mail :

contact@reseaufil.fr. Si toutefois la famille est dans l'impossibilité de faire les inscriptions par internet, il est possible de se rendre à la boutique le fil, muni d'une photo d'identité (pour une 1ère demande) et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Les élèves inscrits au transport scolaire pour l'année 2020-2021 et ayant transmis au ST2b un numéro de téléphone portable valide recevront fin mai un SMS (+ plusieurs rappels) pour les informer de l'ouverture de la campagne d'inscription.

Boutique le fil – Place Raymond Poincaré, Briey – 54150 VAL DE BRIEY - Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

DROITS DIF - ATTENTION DERNIERS JOURS !

Si vous étiez salarié avant le 31 décembre 2014, vous disposez peut-être encore de droits DIF reportables sur votre compte

formation. Vous avez jusqu'au 30 juin 2021 pour effectuer cette opération.

Le DIF ou Droit Individuel à la Formation correspond au dispositif de formation professionnelle en vigueur jusqu'au 31/12/2014 pour les salariés du secteur privé, et jusqu'au 31/12/2016 pour les agents du secteur public avant son remplacement par le CPF.

Plus de renseignements sur le site : Comment reporter mes droits DIF ? Mon compte formation.

CONDUIRE UNE MINI-MOTO, UN QUAD, UNE MOTO-CROSS : QUELLES SONT LES RÈGLES ?

Vous devez déclarer l'achat d'un engin à moteur non réceptionné CE (Acte attestant qu'un véhicule répond aux normes techniques exigées par l'Union européenne pour sa mise en circulation) dont la vitesse par construction peut dépasser 25 km/h : mini moto, moto-cross, pit-bike, dirt bike, quad... Toute modification ultérieure doit aussi être déclarée : vol, vente... La démarche peut se faire en ligne ou par courrier. **Vous recevrez un numéro d'identification devant figurer sur le véhicule. La circulation est autorisée uniquement sur un circuit, parcours, terrain à usage sportif ou sous conditions, un terrain adapté.**

Toutes les démarches et renseignements sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20634>

NOUVEAU COMMERÇANT

Un nouveau commerce de proximité s'ouvrira au cours de l'été, proposant sandwiches et tacos : le My & Mi, rue E. BINDA. Plus d'informations bientôt sur les réseaux.

ÉTAT CIVIL

Décès dans la commune :

- Roland GRIFFON né le 04/01/1953 à SAINT-LAURENT-SUR-OTHAIN (Meuse) décédé le 04/05/2021 à JOEUF.

La commission de l'Information, le Conseil Municipal présentent leurs condoléances aux familles dans la peine.

Une petite précision : dans les rubriques décès et décès hors commune, nous n'inscrivons que les dates des actes de naissances survenues à Trieux et pour lesquels nous recevons un avis de mention ou quand les familles en font la demande.

Naissance :

- Ezyo, Sylvain, Tedy PAYEN né le 13/04/2021 à THIONVILLE.
- Eden, Sophia, Christine AVISSE née le 18/04/2021 à BRIEY.

*La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs félicitations
aux parents et souhaitent la bienvenue au nouveau-né.*

LA VIE ASSOCIATIVE

RETOUR À LA FOIRE À TOUT

L'association Art et Culture et Trieux 63 sont prêts pour l'édition 2021 qui devrait se dérouler le dimanche 22 août.

Renseignements pour les exposants intéressés au 06 76 11 36 50 ou 07 89 89 84 91.

RELAIS DES ASSISTANTES

MATERNELLES INTERCOMMUNAL la « Mes-Anges »

Parents ou Assistantes Maternelles

Inscriptions obligatoires avant chaque animation

☎ 09 67 42 49 23 ou animram@coeurdupayshaut.fr

Mardi 1^{er} juin : **de 9h00 à 10h30 au péricolaire**

Thème : **Atelier en extérieur**

HARMONIE MUNICIPALE

L'Harmonie Municipale reprend ses activités, elle souhaiterait que des musiciens formés ou pas viennent rejoindre ses rangs. Contact 06 28 23 59 44 ou 06 63 46 76 88.

LA TRIOTHÈQUE

Nous vous rappelons que votre bibliothèque est ouverte :

- tous les mardis de 16h30 à 18h
- tous les mercredis de 13h à 14h30
- tous les vendredis de 16h30 à 18h

Compte-tenu de la situation sanitaire et des décisions gouvernementales visant à limiter les déplacements de la population, les nocturnes sont temporairement suspendues. Mais nous les reprendront dès que cela nous sera permis. Pensez à consulter notre page Facebook pour avoir ces renseignements en temps utiles !

Pour les congés d'été, la bibliothèque fermera ses portes le vendredi 09 juillet à 18h et les rouvrira le mardi 10 août à 16h30. Pensez à venir faire le plein de livres pour pouvoir rêvasser à l'ombre de votre parasol, lorsque vous ferez bronzette sur le sable chaud ou sur votre transat au bord de la piscine.

Si vous aimez les livres, si vous aimez le contact avec des personnes souriantes et dynamiques et que vous souhaitez vous investir dans la vie associative de votre village, n'hésitez pas à vous manifester : nous serons heureux de vous accueillir au sein de notre équipe de bénévoles pour animer les permanences avec nous.

Pour la rentrée de septembre, nous vous concoctons non pas une mais DEUX occasions d'acheter des livres :

- la première, en **vente privée** sur le parking de la Triothèque, le **05 septembre 2021**,
- la seconde, sur **réservation** des exposants, à la Maison Pour Tous, le **26 septembre 2021** (les inscriptions ouvriront en août : nous vous renvoyons sur la page Facebook de la Triothèque pour de plus amples informations).

Et si jamais il vous arrivait un jour de tomber à court de livres : pas de panique ! Pensez : BOÎTE À LIVRES ! Accessible 24h/24, 7j/7, elle se situe place Beltrame, devant la gendarmerie.

LA PAROISSE

Samedi 05	Messe anticipée 18h	Audun-le-Roman
Dimanche 06	1ères communions 10h30	Audun-le-Roman
Samedi 12	Messe anticipée 18h	Audun-le-Roman
Dimanche 13	1ères communions 10h30	Tucquegnieux
Samedi 19	Messe anticipée 18h	Audun-le-Roman
Dimanche 20	1ères communions 10h30	Trieux
Dimanche 27	Messe dominicale 11h	Audun-le-Roman

Maison paroissiale : 4 rue Lucien Michel 54560 Audun-le-Roman Permanences : les mercredis et samedis de 10h à 12h. Merci de contacter le 03 82 21 29 16 ou d'écrire un courriel à paroisse.sje@orange.fr pour tous renseignements concernant la paroisse et le catéchisme.

LE GARDON TRIOTIN

Les cartes de pêche 2021 sont en vente au Bar Restaurant Tiki Honu ou en mairie : 30 € pour les adultes et 15 € pour les 12-14 ans. Renseignements au 06 82 00 76 91 ou 06 76 11 36 50.

Ma voix, Mon vote

Elections départementales et régionales

JE VOTE

Mon droit de choisir quel candidat me représentera en me renseignant sur les idées qu'il défend et en votant.

A quelles dates je vote ?

Premier tour : 20 juin 2021
Deuxième tour : 27 juin 2021

Où je vote ?

UN SEUL LIEU DE VOTE LA MAISON POUR TOUS

Voter par procuration ?

Deux méthodes : la procuration papier habituelle ou sur maprocuration.fr

+ d'infos en mairie et sur le groupe FB : La Commune de Trieux

Munissez-vous de vos carte d'identité et carte d'électeur. Amenez votre propre stylo si possible et n'oubliez pas votre masque. Sur place, respectez les consignes sanitaires.